



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF)

### **L'organe de révision recommande au Parlement d'approuver les comptes 2023**

**Le Contrôle cantonal des finances recommande au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2023.**

L'audit a été mené par l'organe de révision en toute indépendance, comme le prévoient les dispositions légales, et selon les normes professionnelles reconnues par EXPERTSuisse. Ces travaux répondent à la volonté du Gouvernement et du législateur de contrôler de manière approfondie les comptes de l'Etat.

L'audit réalisé a été effectué selon les dispositions de la loi du 12 mars 2013 sur le Contrôle cantonal des finances (LCCF), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Le CCF relève qu'il a l'agrément en qualité d'expert-réviseur de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

Il émet une opinion d'audit indiquant que les comptes annuels et le bilan de l'Etat pour l'exercice 2023 sont conformes à la loi vaudoise sur les finances. Par ailleurs, il atteste également de l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) au sein de l'administration cantonale vaudoise.

En parallèle, il délivre son rapport d'activité 2023 qui comprend notamment la liste des 67 rapports établis dans le courant de l'année 2023.

Les deux rapports susmentionnés sont publics.

Rapports complets disponibles sur [www.vd.ch/ccf](http://www.vd.ch/ccf)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 mai 2024

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Sébastien Chenuz, chef du Contrôle cantonal des finances

## **TÉLÉCHARGEMENTS**